



Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/74-2001

ISBN 0-660-61729-3



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 2001**

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

PARTIE I : MESSAGE DU MINISTRE.....	1
PARTIE II : APERÇU DU PORTEFEUILLE ET DU MINISTÈRE.....	3
A. Aperçu du Portefeuille	3
B. Aperçu du Ministère.....	6
PARTIE III : RÉALISATIONS DU MINISTÈRE	14
PARTIE IV : RAPPORTS CONSOLIDÉS.....	35
PARTIE V : RENDEMENT FINANCIER.....	37
PARTIE VI : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	45
INDEX	49

Partie I : Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement* du ministère du Solliciteur général pour la période se terminant le 31 mars 2001. Ce document décrit les priorités stratégiques du Ministère et tente d'exposer clairement les résultats auxquels nous sommes parvenus en 2000-2001 par rapport aux plans que nous avions.

Le Ministère fait partie du portefeuille du Solliciteur général, lequel comprend en outre la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et trois organes de surveillance. Le Portefeuille joue un rôle de premier plan au sein du système de justice pénale canadien, dans les domaines de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la libération conditionnelle. En exerçant son rôle, le Ministère me conseille sur les orientations à suivre et il favorise la cohésion des politiques du Portefeuille et leur harmonisation avec celles de nos principaux partenaires au Canada.

Les attentats terroristes perpétrés contre le World Trade Center et le Pentagone illustrent clairement les raisons pour lesquelles la sécurité publique demeure l'une des grandes priorités du gouvernement du Canada. Le terrorisme est un phénomène mondial, et le Canada ne peut s'estimer à l'abri d'une telle menace. Bien que le présent document porte sur les réalisations que nous avons accomplies par rapport à nos plans de la dernière année financière, je sais que l'an prochain je serai à même de faire état, comme le pourront également d'autres ministres, d'un nombre beaucoup plus élevé de mesures destinées à assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et à améliorer notre coopération avec les États-Unis et nos partenaires internationaux en matière de renseignement de sécurité et de l'application de la loi.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a investi dans beaucoup d'initiatives d'importance qui s'inscrivent dans son programme de sécurité publique. Voici, en partie, les résultats de ces investissements :

- Poursuite des efforts menés de concert avec les provinces et les territoires pour combattre le crime organisé;
- Adoption de nouvelles mesures législatives sur le blanchiment d'argent et création du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada;
- Adoption de nouvelles dispositions législatives suivant lesquelles le casier judiciaire d'un délinquant sexuel qui a obtenu une réhabilitation peut être consulté pour vérification des antécédents, ce qui assure une meilleure protection aux enfants;
- Mise en opération de la banque nationale de données génétiques, laquelle représente un nouvel instrument d'enquête policière fort important;
- Établissement d'un plan d'action devant donner aux organismes responsables de l'application de la loi et de la sécurité nationale les moyens de continuer

d'intercepter en toute légalité des communications transmises avec des moyens de plus en plus perfectionnés;

- Implantation de nouvelles mesures, conjointement avec les États-Unis, pour améliorer la sécurité le long de la frontière canado-américaine;
- Mise en œuvre d'initiatives favorisant une plus grande participation des Autochtones à la prestation des services correctionnels dans leurs collectivités.

Il importe de noter que ces réalisations n'auraient pas été possibles sans la coopération soutenue de nos partenaires, à savoir les autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les gouvernements d'autres pays ainsi que les secteurs privé et bénévole.

En cette Année internationale des volontaires, je tiens à remercier, au nom du gouvernement et de tous les Canadiens, les bénévoles qui œuvrent sans relâche, partout au pays, pour faire avancer le programme de sécurité publique. Nous ne serions pas parvenus aux mêmes résultats sans votre dévouement. Je compte bien mettre à profit cette fructueuse collaboration pour la poursuite, dans les prochaines années, des efforts énergiques que nous déployons afin que les citoyens puissent vivre en sécurité dans des collectivités saines.

Le système de justice pénale aura toujours des défis à relever, mais le gouvernement, comme il le mentionnait dans le discours du Trône, entend faire ce qu'il faut pour que les Canadiens puissent s'épanouir au sein de collectivités fortes et sûres. Les résultats exposés dans le présent rapport, et dans ceux des organismes du Portefeuille, nous aident à nous rapprocher de nos objectifs en ce qu'ils nous indiquent la voie à suivre pour nous améliorer encore davantage.

Tout commentaire sur le rapport sera le bienvenu. À la page 46 figure une liste des personnes-ressources du Ministère. Vous pouvez également obtenir de l'information supplémentaire sur notre site Web (<http://www.sgc.gc.ca>).

Le rapport donne un aperçu des organes et organismes qui composent le Portefeuille et qui rendent des comptes au Parlement, directement ou par mon intermédiaire. À l'exception du SCRS, chaque organisme du Portefeuille établit son propre rapport sur le rendement, qui est déposé devant le Parlement. Je vous invite à consulter ces rapports si vous désirez en savoir plus sur les organismes et sur ce que nous avons accompli au cours du dernier exercice.

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Partie II : Aperçu du Portefeuille et du Ministère

A. Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités du portefeuille du Solliciteur général

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille du Solliciteur général est responsable de la police et de l'application de la loi (ce qui comprend la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille comprend le Ministère et les quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget de plus de 3,2 milliards de dollars et comptent plus de 35 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, excepté le SCRS, prépare un rapport sur le rendement indiquant ses réalisations et ses principaux résultats.

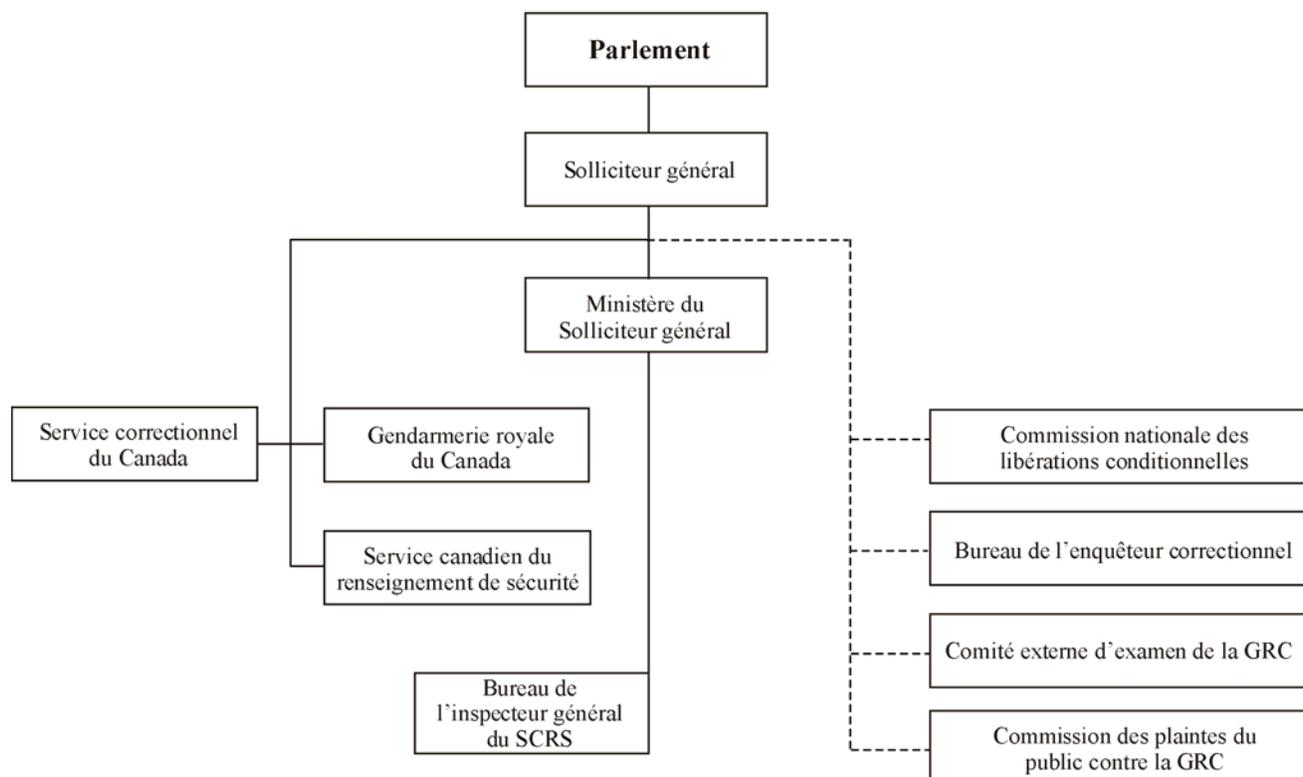
Voici de quelle manière le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance contribuent, individuellement et collectivement, à l'avancement du programme de sécurité publique :

- Le **Ministère** conseille et soutient le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, lequel consiste notamment à donner une orientation aux organismes, à rendre des comptes au Parlement relativement aux organismes et à jouer le rôle de chef de file national en matière de sécurité publique.
- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; dans les provinces, les territoires et les municipalités avec lesquels un contrat a été conclu, veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre ainsi que prévenir et déceler les crimes et effectuer les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en offrant une formation policière spécialisée et en fournissant des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.
- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Le SCRS recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur des activités susceptibles de

menacer la sécurité du Canada; il fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces. Il effectue aussi des évaluations de sécurité.

- Le **Service correctionnel du Canada** administre les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ceux-ci à se réinsérer dans la société pour y jouer un rôle utile. Le SCC fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui détermine s'il y a lieu d'accorder ou de refuser la mise en liberté sous condition aux délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et qui exerce un contrôle sur cette liberté une fois que les délinquants sont dans la collectivité. En outre, elle prend des décisions au sujet de la réhabilitation et elle fait des recommandations concernant l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et fonctions, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission.
- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont renvoyés. Il peut, s'il le juge bon, ordonner la tenue d'audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment ainsi que recevoir et admettre des éléments de preuve ou autres informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité, selon le cas, sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.
- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP examine ces plaintes, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques et établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations. En outre, elle donne des informations au public sur son mandat et ses services, et elle s'efforce d'améliorer le processus de traitement des plaintes en faisant des recherches et en élaborant des principes directeurs à cet égard.
- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

LE PORTEFEUILLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL



B. Aperçu du Ministère

Rôles et responsabilités

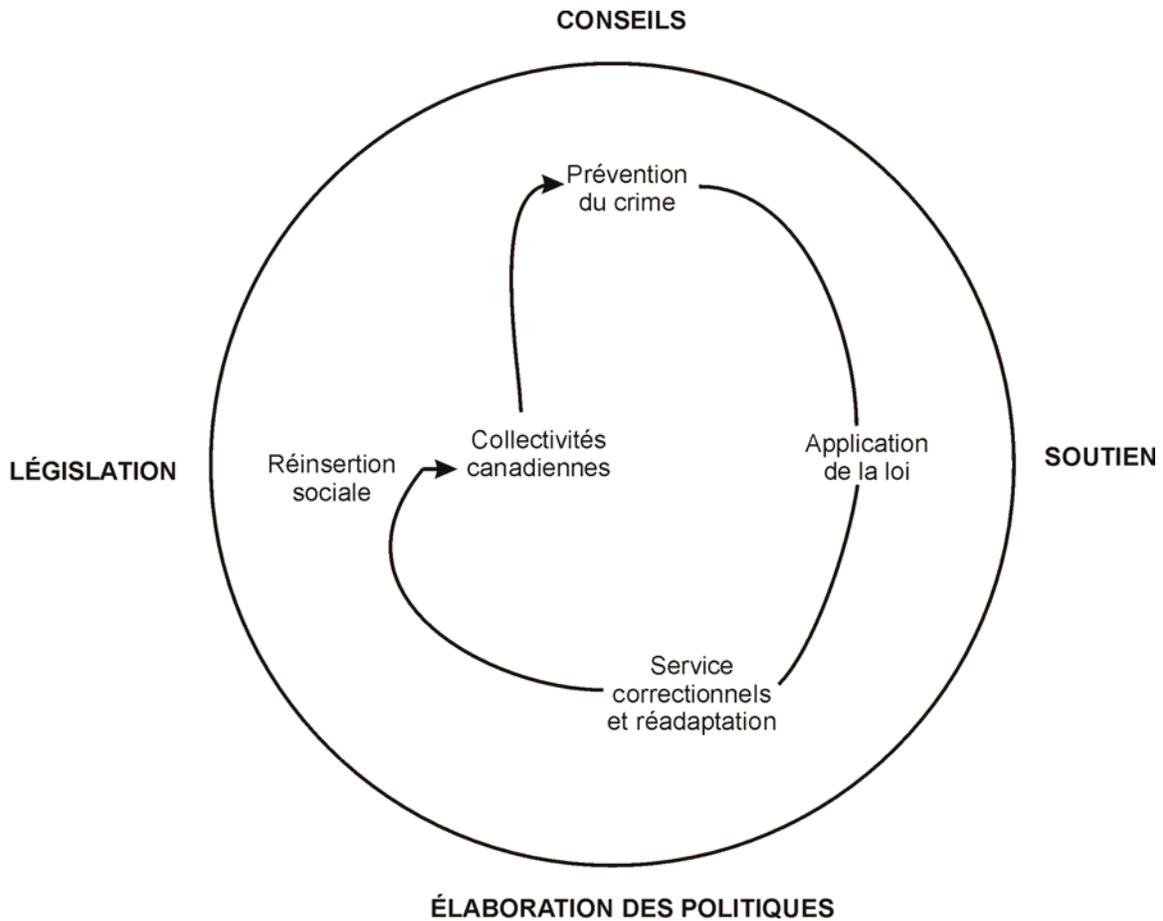
Le ministère du Solliciteur général a été créé en application de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement*. La *Loi sur le ministère du Solliciteur général* prévoit la nomination d'un solliciteur général qui assure la gestion du Ministère. La Loi précise que les pouvoirs et fonctions du solliciteur général s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères fédéraux et liés a) aux maisons de correction, prisons et pénitenciers; b) à la libération conditionnelle ou d'office, aux remises de peine et à la surveillance de longue durée au sens de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; c) à la Gendarmerie royale du Canada; d) au Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Portefeuille a pour mission de veiller sur la sécurité du public. L'objectif premier du Ministère dans cette optique est de contribuer au maintien d'une société juste, paisible et sûre.

À cette fin, le Ministère aide et conseille le solliciteur général dans l'exécution de la totalité de ses fonctions, qui consistent, entre autres, en ceci :

- donner une orientation judiciaire aux organismes du Portefeuille;
- jouer un rôle prépondérant à l'échelle nationale dans le domaine de la sécurité publique;
- mettre en œuvre la *Politique sur la police des Premières nations* en négociant des accords tripartites en matière de police avec les autorités des provinces/territoires et des Premières nations, en administrant ces accords, en les actualisant et en les évaluant;
- rendre des comptes au Parlement au sujet du Portefeuille.

Le programme de sécurité publique commence et finit dans les collectivités canadiennes. Les organismes du Portefeuille offrent de l'expertise sur le plan opérationnel et exercent une influence directe sur les collectivités en s'acquittant de leur mandat au chapitre de la prévention du crime, de l'application de la loi, de la sécurité, des services correctionnels et de la réinsertion sociale. Le Ministère exerce une influence indirecte en élaborant des politiques stratégiques pour la totalité du Portefeuille et en assurant soutien et orientation du point de vue de l'ensemble du gouvernement fédéral.



Cadre d'action

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement s'est engagé à continuer de collaborer avec les provinces et les territoires, les collectivités et tous ses partenaires en vue d'établir une approche équilibrée pour contrer la criminalité, axée autant sur la prévention que sur les sanctions. Il durcira les peines pour les crimes graves et tiendra compte des besoins des victimes. Le gouvernement s'est en outre engagé à prendre des mesures énergiques pour combattre le crime organisé et à doter les forces de l'ordre d'outils de pointe pour contrer les nouvelles menaces à la sécurité, comme le cybercrime et le terrorisme.

Qui plus est, le Ministère adhère toujours à l'esprit de l'Entente-cadre sur l'union sociale, dont l'objectif est de créer un climat favorable à la coopération intergouvernementale et à la participation des citoyens dans le domaine des politiques sociales. Au chapitre de la justice pénale, les principes de l'Entente-cadre occupent une large place, puisqu'on met de plus en plus l'accent, dans les relations fédérales-provinciales-territoriales (FTP), sur l'établissement conjoint des priorités et des rapports de rendement de même que sur l'échange d'informations. De nombreux groupes de travail et comités FTP sont en train de chercher des solutions à des problèmes communs en matière de services correctionnels, d'application de la loi, de procédure pénale et de prévention du crime. Ces groupes permettent aux différents gouvernements d'entretenir des liens cruciaux, accroissant ainsi leur capacité de s'occuper de questions complexes, comme la circulation de l'information de la justice pénale entre les diverses composantes du système.

Sur le plan international, le Canada et ses partenaires du G8 collaborent étroitement à tous les niveaux – qu'il s'agisse de la mise en commun d'information et de renseignements ou de la coordination des activités de sécurité et d'application de la loi – afin de contrer les menaces à la sécurité publique. Parmi les priorités d'action et de coopération, figurent les efforts déployés pour faire échec au terrorisme et au crime organisé. Le gouvernement fédéral continue de prendre des mesures concrètes pour améliorer l'état de préparation et la capacité de réaction du Canada aux actes terroristes et pour donner suite à ses engagements internationaux. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la négociation d'instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et, par des discussions bilatérales avec d'autres pays, il s'efforce de coordonner les efforts antiterroristes. Jusqu'à maintenant, le Canada a signé les douze conventions des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et en a ratifié dix.

Dans le même ordre d'idées, l'évolution de la criminalité organisée exige que les partenaires internationaux continuent de consolider leurs relations afin de faire échec aux activités criminelles qui débordent les frontières. C'est ce que réussit à faire le Forum Canada-États-Unis contre la criminalité transfrontalière en mettant en place des mécanismes destinés à aider les services d'application de la loi.

De nombreux facteurs influent sur la capacité du Ministère de surmonter les nouvelles difficultés qu'il rencontre dans l'accomplissement de son mandat. En voici certains :

- Les Autochtones continuent de représenter une proportion anormalement élevée des délinquants. D'après le recensement de 1996, cette proportion se chiffre à 17 % alors que les Autochtones forment 2 % de la population canadienne. On s'attend à ce que la situation empire au cours des prochaines années étant donné la croissance rapide de la population de jeunes Autochtones.
- En raison du vieillissement de la population canadienne, les mesures de sécurité doivent davantage tenir compte des besoins et des préoccupations des gens âgés. Ces derniers sont plus susceptibles que les autres d'être victimes de certaines formes de crime, par exemple la fraude par télémarketing. En outre, le vieillissement de la population de délinquants entraîne un changement des besoins en soins de santé et en sécurité dans les établissements correctionnels.
- En dépit d'une baisse constante du taux de criminalité depuis le début des années 90, les crimes violents et la délinquance juvénile demeurent des sujets de préoccupation. Il importera d'intervenir tôt auprès des jeunes à risque pour empêcher qu'ils deviennent des criminels.
- Depuis 1996, le nombre d'immigrants acceptés au Canada est supérieur au nombre de naissances enregistré. La diversité culturelle suppose la coexistence de différentes traditions et croyances et peut donc être source de tensions et de conflits.
- Le visage du crime organisé change constamment puisque les criminels mettent à profit l'évolution technologique dans le monde entier, ce qui fait apparaître de nouvelles formes de criminalité comme le bioterrorisme et le cybercrime. Les technologies sont employées pour masquer des activités telles que le meurtre, le blanchiment d'argent, le trafic de drogues, le passage de clandestins et le terrorisme.
- Simultanément, la nouvelle banque de données génétiques illustre bien l'application que peuvent faire le Ministère et les autres organismes du Portefeuille des percées technologiques. Il a en effet été possible d'établir plus de 53 correspondances à partir des 12 000 échantillons que contient la banque; ce qui démontre l'importance de capitaliser sur la nouvelle technologie.
- Il n'y a jamais eu autant de circulation transfrontalière de biens, de services, de gens, d'argent et d'information. Les systèmes de sécurité publique nationaux et internationaux continuent donc d'être mis à rude épreuve.
- L'incompatibilité de nombreux systèmes électroniques, le manque de ressources pour établir des systèmes et des mécanismes de liaison de même que les obstacles liés aux cultures organisationnelles sont autant de difficultés à vaincre si l'on veut faciliter la collecte et la communication de renseignements dans toutes les sphères de la justice pénale.

Les résultats stratégiques exposés dans le tableau ci-après indiquent les attentes en matière de rendement à l'égard du Ministère. Ils ont un lien direct avec les présents engagements et ils cadrent avec le rôle de chef de file que doit jouer le ministre dans le domaine de la sécurité publique. Ces résultats collectifs ne peuvent être atteints sans l'engagement et l'apport de tous nos partenaires.

Tableau des résultats stratégiques

Pour faire avancer le programme de sécurité publique, Solliciteur général Canada s'engage	
à assurer aux Canadiens :	comme en témoigneront :
<p>Un cadre d'orientation législative et stratégique qui contribuera à permettre aux Canadiens de vivre en sécurité dans leurs collectivités, ce qui est l'une des priorités du gouvernement</p> <p>Ressources au titre du secteur d'activité 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité • Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique • La coordination de l'élaboration de solutions techniques qui permettront aux organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi de continuer d'intercepter en toute légalité des communications transmises avec des moyens de plus en plus perfectionnés • Des mesures antiterroristes destinées à améliorer la capacité d'intervention au Canada et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes • L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité • L'avancement du programme de sécurité publique qui a pour but de donner aux Canadiens le sentiment d'être en sécurité dans leur milieu de vie

<p>Une politique fournissant aux collectivités des Premières nations des services correctionnels et de police qui contribuent à améliorer l'ordre social, la sécurité publique, la sécurité des individus et la justice</p> <p>Ressources au titre des secteurs d'activité 1 et 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police • La conclusion d'accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations • Des approches novatrices orientant les stratégies de la police des Premières nations dans les domaines de la prévention du crime, de la violence familiale et de la délinquance juvénile • Des modèles de politique qui favorisent des accords et des dispositions visant la prise en charge, par les Autochtones, des services correctionnels destinés aux délinquants des collectivités autochtones
---	--

Les résultats ci-après sont des résultats collectifs qui ne peuvent être atteints sans l'engagement et la contribution des principaux partenaires du Ministère aux niveaux fédéral, provincial/territorial, municipal et international de même que dans les secteurs privé et bénévole.

Voici la liste des principaux partenaires du Ministère au sein de l'administration fédérale :

Gendarmerie royale du Canada
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel du Canada
Commission nationale des libérations conditionnelles
Ministère de la Justice
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Citoyenneté et Immigration Canada
Santé Canada
Agence des douanes et du revenu du Canada
Défense nationale
Affaires indiennes et du Nord Canada
Développement des ressources humaines Canada
Industrie Canada
Ministère des Finances
Bureau du Conseil privé
Secrétariat du Conseil du Trésor

Partie III : Réalisations du Ministère

Résultat stratégique

Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité

Pourquoi est-ce une priorité?

Le crime organisé est un problème national qui menace la sécurité publique. Les organisations criminelles sont impliquées dans le trafic de drogues, le passage de clandestins, les fraudes en valeurs mobilières, les crimes contre l'environnement, la criminalité par Internet et la criminalité transfrontalière. Pour combattre ce fléau, les organismes d'application de la loi doivent continuer de disposer des instruments et des ressources nécessaires à une action efficace, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Le Ministère a dirigé les efforts déployés aux niveaux fédéral, provincial et territorial pour élaborer le Programme national de lutte contre le crime organisé, qui a été adopté par les ministres FPT responsables de la justice en septembre 2000. Le combat contre le crime organisé est ainsi devenu une priorité nationale, reposant sur une approche multidisciplinaire. Les ministres ont adopté plusieurs autres objectifs prioritaires nationaux au chapitre de l'application de la loi, dont la lutte contre les drogues illicites, les bandes de motards criminels, les crimes économiques et les crimes technologiques.

Le projet de loi C-24, *Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi)*, fournira à la police les instruments qu'elle réclame pour être davantage à même d'infiltrer, de déstabiliser et de démanteler les organisations criminelles.

- Le Comité national de coordination sur le crime organisé, dont la création s'inscrit dans la stratégie globale de lutte au crime organisé, s'est réuni en janvier 2001. La rencontre a été consacrée à la discussion des priorités nationales définies dans le *Programme national*. Des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que des représentants des milieux policiers ont pris part à ces échanges. Vu sa composition variée, ce comité est une tribune précieuse pour mettre l'information en commun et améliorer la coopération entre les différents pouvoirs publics. La réunion annuelle est une occasion unique pour les décideurs et les responsables des forces de l'ordre de discuter de questions d'intérêt commun.

- Un rapport d'étape sur la fraude par télémarketing a été établi. Il fait état de la gamme complète de mesures coercitives, législatives, préventives et judiciaires qui ont été prises au Canada pour réprimer cette forme de crime. Ce document montre qu'un large éventail de représentants des divers paliers de gouvernement, des corps policiers et du secteur privé se sont concertés pour donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport produit en 1997 par le Groupe de travail sur la coopération entre le Canada et les États-Unis contre la fraude transfrontière par télémarketing. Les premiers résultats des efforts déployés par la GRC et les corps de police provinciaux pour faire échec aux opérations frauduleuses internationales qui sont basées au Canada sont encourageants.
- Une évaluation commune de la menace que représente le trafic transfrontalier de drogues illicites a été effectuée en collaboration avec les États-Unis, la GRC et l'Agence des douanes et du revenu du Canada.
- Le Ministère a participé, avec d'autres ministères et organismes fédéraux, à la rédaction de la nouvelle législation sur le recyclage de l'argent (projet de loi C-22). Le Ministère a également travaillé à l'établissement du régime d'application de la législation avec ses partenaires fédéraux et provinciaux de même que le secteur privé. Cela a abouti à la création du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.
- Le Ministère a organisé et présidé, avec le service de police de Winnipeg, le deuxième Forum national des jeunes sur la prévention de la violence et les gangs. Plus de 100 participants, notamment des policiers, des représentants de gouvernements, des intervenants d'organismes communautaires, des universitaires et des jeunes, étaient présents pour discuter de la prévention de la violence et des gangs dans une optique multisectorielle. Les résultats de leurs échanges seront utiles pour l'élaboration de politiques dans le futur.
- En partenariat avec le Centre national de prévention du crime, le Ministère a aidé le Comité de la prévention du crime de l'Association canadienne des chefs de police à faire l'essai d'innovations, comme une trousse devant aider la police et les collectivités à faire une évaluation interne des activités et des projets locaux de prévention du crime.
- L'examen après cinq ans des accords contractuels sur les services de police de la GRC, qui a été effectué en collaboration avec huit provinces et trois territoires, a été mené à bonne fin. Cet examen constituera une solide assise pour la prestation de services policiers qui contribuent à rendre les collectivités sûres au Canada.

- En coopération avec d'autres partenaires fédéraux et l'Organisation mondiale de la santé, le Ministère a participé à l'élaboration de la *Convention-cadre pour la lutte anti-tabac*. Il s'agit d'un traité international qui porte sur tous les aspects du commerce du tabac, dont la production et la distribution illicites.
- Le Ministère a collaboré, avec des partenaires fédéraux et les Nations Unies, à des initiatives internationales qui ont mené à la proclamation de la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* et de deux protocoles connexes (trafic illicite de migrants et traite des personnes). La Convention comprend un cadre juridique limité et d'autres mesures anticorruption, lesquels seront le prochain instrument établi par l'ONU.
- Un cadre des coûts de sécurité a été créé en vue du troisième Sommet des Amériques et d'événements similaires tenus au Canada. On a ainsi voulu s'assurer que les corps de police provinciaux et municipaux et les services d'urgence fourniraient à la GRC le soutien dont elle a besoin au cours de tels événements pour veiller sur la sécurité des délégations d'autres pays, des observateurs, des agents de la paix et du grand public.

Ressources : 2 613 800 \$ (secteur d'activité 1)

Pour avoir de plus amples renseignements sur les initiatives en matière de police, on consultera le rapport sur le rendement de la GRC.

Résultat stratégique

Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique.

Pourquoi est-ce une priorité?

Le public étant insatisfait des méthodes traditionnellement employées dans le domaine de la justice, il faut trouver de nouvelles formules de nature réparatrice qui tiennent compte du bien-être de la victime, de la collectivité et du délinquant.

Il s'agit surtout de mettre en place l'infrastructure et les programmes qui faciliteront la mise en liberté des délinquants dans les collectivités lorsqu'on peut les contrôler de sorte qu'ils ne menacent pas la sécurité de la population.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le casier judiciaire* et à son règlement d'application afin de permettre la divulgation d'informations pertinentes contenues dans le casier judiciaire d'un réhabilité dans les cas où une personne que l'on sait être un ex-délinquant postule un emploi qui la placerait en situation de confiance par rapport à des enfants ou à d'autres personnes vulnérables.
- Le Ministère a coordonné la réponse du gouvernement aux recommandations formulées en mai 2000 par le sous-comité du Comité permanent de la justice et des droits de la personne qui était chargé d'examiner la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Un certain nombre de ces recommandations portaient sur les droits des victimes. Des mesures seront prises en réponse à celles-ci afin que les victimes reçoivent davantage de renseignements, et ce, plus rapidement, et qu'elles jouent un rôle accru dans le processus si elles le désirent. Dans un premier temps, le gouvernement consulte les victimes de délinquants sous responsabilité fédérale pour savoir de quelle façon le processus correctionnel et de mise en liberté sous condition pourrait mieux répondre à leurs besoins.
- Il y a eu une étude sur les effets du traitement suivi par des délinquants à risque modérément élevé. Le traitement donné dans la collectivité consistait en une thérapie cognitivo-comportementale intensive qui portait sur des aspects précis (p. ex. toxicomanie, maîtrise de la colère). D'après les résultats de l'étude, ce traitement contribuait davantage à réduire la récidive dans ce groupe de délinquants que chez les délinquants à faible risque. De plus, les délinquants à faible risque étaient plus susceptibles de récidiver lorsqu'ils avaient suivi le programme de traitement intensif. Ces constatations donnent raison au SCC, qui a pour principe

d'utiliser les ressources consacrées au traitement pour les délinquants présentant un risque modérément élevé, à qui elles sont le plus profitables, plutôt que pour les délinquants à faible risque.

- Une mesure d'évaluation des délinquants sexuels, qui comprend des facteurs de risque dynamiques (c.-à-d. des facteurs pouvant changer au fil du temps), a été créée et validée. Cette mesure, appelée échelle d'évaluation des besoins des délinquants sexuels (SONAR), porte notamment sur la difficulté de se maîtriser sur le plan sexuel, les influences sociales négatives, la colère/l'hostilité et l'accès aux victimes. SONAR fournit aux agents de probation et de libération conditionnelle un instrument utile pour surveiller les délinquants sexuels dans la collectivité.
- Il y a eu une étude sur le lien qui existe entre l'âge et la récidive sexuelle. Elle a révélé que le taux de récidive chez les délinquants sexuels diminue avec l'âge, et que la relation âge-récidive varie selon le type de délinquant sexuel (c.-à-d. violeur, auteur d'inceste, pédophile). Les résultats de cette étude ont des répercussions sur la politique d'évaluation, de traitement et de gestion des délinquants sexuels.
- Le Ministère, en collaboration avec le SCC, la CNLC et le Centre canadien de la statistique juridique (Statistique Canada), a produit le document *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (novembre 2000). Ce document, qui est un résumé des principales données statistiques sur la justice pénale et les affaires correctionnelles, est disponible sur le site Web du Ministère. Les praticiens de toutes sortes et le public ont ainsi accès à des statistiques à jour sur les services correctionnels et la mise en liberté sous condition.
- Le Ministère a rédigé un guide intitulé *Le calcul des peines - Qu'est-ce que c'est?* à l'intention des victimes d'actes criminels, des associations de victimes et d'autres personnes ou organismes qui désirent se renseigner sur le mode de calcul des peines. En outre, une deuxième édition d'une publication similaire destinée aux juges et aux avocats a été publiée. Ce guide explique, à l'aide d'exemples concrets, l'essentiel des règles qui régissent le calcul des peines devant être purgées dans un pénitencier (deux ans ou plus), y compris le calcul des dates d'admissibilité à la libération conditionnelle.

Ressources : 1 746 400 \$ (secteur d'activité 1)

Pour de plus amples renseignements au sujet des initiatives en matière de services correctionnels et de libération conditionnelle, on consultera le rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada et celui de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Résultat stratégique

Des modèles de politique qui favorisent des accords et des dispositions visant la prise en charge, par les Autochtones, des services correctionnels destinés aux délinquants des collectivités autochtones .

Pourquoi est-ce une priorité?

La surreprésentation actuelle des Autochtones dans le système de justice pénale, qui a d'ailleurs été soulignée dans le discours du Trône, fait ressortir l'urgent besoin de trouver des solutions de rechange de type communautaire, adaptées à leur culture. L'élaboration de méthodes de traitement innovatrices expressément pour les délinquants autochtones, conçues en collaboration avec les Autochtones et gérées par leurs collectivités, constitue un élément clé de cette stratégie.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Le Ministère a parrainé la participation de membres de collectivités autochtones à deux séances intensives sur la maîtrise de la colère chez les délinquants autochtones qui s'adressaient au personnel du SCC et aux gens des collectivités autochtones. Cette formation, donnée par les Native Counselling Services of Alberta, est un outil pour aider les collectivités à s'occuper des délinquants après leur mise en liberté.
- Avec l'aide de Justice Canada, le Ministère mène, conjointement avec la Winnipeg Native Alliance, un projet consistant à mettre à l'essai et à évaluer un processus de guérison pour les délinquants autochtones adultes et juvéniles, et leurs familles, vivant en milieu urbain. En intervenant auprès des délinquants et des personnes qui les soutiennent dans la collectivité, on espère favoriser un style de vie plus sain après la libération, dans un environnement positif. Ce projet pilote a débuté en septembre 2000 et se poursuivra jusqu'au 31 mars 2002.
- Le Ministère a financé des projets novateurs visant à étudier différents processus de guérison avec la Première nation Mnjikaning (Ontario) et le pavillon de ressourcement Waseskun (Québec). Quarante-quatre délinquants prennent part au projet Biidaaban, mené avec la Première nation Mnjikaning, et seulement l'un d'eux a récidivé jusqu'ici. Ce processus communautaire vient en aide aux victimes, aux délinquants et à leurs familles. La victime doit donner son consentement avant qu'un délinquant puisse amorcer le processus.

- La *Collection sur les Autochtones*, du Ministère, demeure un bon moyen de diffuser de l'information. Plus de 2 000 exemplaires ont été distribués au cours de l'exercice 2000-2001. Cette collection, d'après l'évaluation qui en a été faite, représente un outil important pour les collectivités autochtones.

Ressources : 994 100 \$ (secteur d'activité 1)

Résultat stratégique

La coordination de l'élaboration de solutions techniques qui permettront aux organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi de continuer d'intercepter en toute légalité des communications transmises avec des moyens de plus en plus perfectionnés.

Pourquoi est-ce une priorité?

En raison des progrès rapides en télécommunications, les méthodes employées jusqu'à présent pour avoir légalement accès à l'information sont dépassées, et les crimes traditionnels revêtent de nouvelles formes.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- En collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, le Ministère a mis en œuvre avec succès un plan prévoyant la conception et l'application de solutions techniques devant préserver la capacité de la police d'avoir légalement accès aux communications électroniques. On a fait connaître les solutions ainsi élaborées aux services policiers de tout le pays.
- Le Ministère et ses partenaires concernés ont également amorcé un examen du cadre législatif touchant l'accès légal. Diverses parties intéressées seront consultées à ce sujet, dont les organismes d'application de la loi, l'industrie privée (le secteur de la technologie des communications et de l'information), les provinces/territoires et des groupes d'intérêt (c.-à-d. organisations pour la défense des libertés civiles et défenseurs de la vie privée). Les séances d'information sont censées avoir lieu à l'automne, et les consultations officielles devraient débuter à la fin de l'hiver ou au début du printemps 2002.

Ressources : 183 100 \$ (secteur d'activité 1)

Résultat stratégique

Des mesures antiterroristes destinées à améliorer la capacité d'intervention au Canada et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes.

Pourquoi est-ce une priorité?

Les actes terroristes et des cas de criminalité organisée qui ont récemment retenu l'attention montrent bien la nature du défi que doivent relever les services d'application de la loi et de sécurité nationale du monde entier. Les auteurs de ces actes sont des individus engagés, hautement spécialisés qui ont accès à la technologie, à des ressources et à des réseaux qui les aideront à se munir de fausses identités et à se réinstaller ailleurs de façon à échapper aux autorités.

À l'instar des autres nations, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il doit continuellement s'adapter à des situations nouvelles et améliorer ses méthodes et façons de procéder. Des ministères et organismes du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements continuent de revoir ensemble les façons de procéder afin de faciliter la mise en commun de l'information et la coordination des activités de répression. Les enseignements tirés de l'expérience seront mis à profit dans ce processus.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Dans le cadre du Programme de préparation opérationnelle, le Ministère, en collaboration avec la GRC, le SCRS et le ministère de la Défense nationale, a tenu une série de colloques d'information et d'exercices dans le but de mieux faire connaître les mesures nationales de lutte contre le terrorisme et les ressources disponibles à cette fin de même que les menaces d'attaques terroristes à l'arme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire. Ces séances ont été particulièrement utiles aux premiers intervenants, tels les pompiers, les ambulanciers, le personnel médical et les policiers. Elles ont eu lieu à Sydney, à Québec et à Ottawa. Il y a également eu à Ottawa un exercice de simulation canado-américain au cours duquel on s'est demandé comment les deux pays pourraient, dans l'intérêt de chacun, intensifier leur collaboration pour le cas où se produirait un attentat terroriste transfrontalier à l'arme chimique ou biologique.
- Le projet de loi C-16, *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 15 mars 2001, a pour but d'aider à priver de soutien ceux qui s'adonnent au terrorisme et de renforcer l'intégrité du système d'enregistrement des organismes de bienfaisance en empêchant des organisations qui financent des activités terroristes d'obtenir le statut d'organisme de bienfaisance enregistré. Ces dispositions créeront un mécanisme permettant d'utiliser des renseignements de sécurité confidentiels pour déterminer s'il convient ou non d'accorder ou de

révoquer le statut d'organisme de charité. On a cherché à concilier le besoin d'être juste et transparent et celui de protéger les renseignements en matière de sécurité et de criminalité. Le projet de loi reflète les dispositions contenues dans la *Loi sur l'immigration*. Il est actuellement examiné par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

- En partenariat avec les États-Unis, le Ministère a coordonné et dirigé la participation du Canada à des arrangements bilatéraux concernant des projets de recherche et de développement dans le domaine de l'antiterrorisme. Grâce à ces projets, le Canada dispose de moyens technologiques nouveaux ou améliorés pour combattre le terrorisme.

Ressources : 994 100 \$ (secteur d'activité 1)

Résultat stratégique

Le resserrement des partenariats entre les composantes du système de justice pénale pour améliorer la mise en commun des renseignements sur les délinquants et la criminalité.

Pourquoi est-ce une priorité?

Pour s'assurer que tous les gouvernements et les organismes ont les renseignements relatifs aux délinquants et aux crimes dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions, il faut accroître la coopération et l'échange d'informations à l'échelle nationale de manière à établir un Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP).

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Le Ministère a apporté sa collaboration à la GRC, tout comme ses partenaires de l'*Initiative d'intégration de l'information de la justice*, en prenant part à la rédaction de documents de consultation sur la création de l'Index national de justice pénale. Cet index est essentiel pour améliorer la communication électronique d'informations dans le système de justice pénale. La consultation des provinces et des territoires devrait prendre fin avant février 2002.
- L'application de la stratégie de liaison de l'IJJ s'est poursuivie. Le Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice s'est employé à déterminer, avec les administrations provinciales et territoriales, des domaines de collaboration et une possible approche nationale en matière d'IJJ, en plus de discuter de la mise sur pied du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP). En outre, plus de 30 exposés ont été présentés à divers groupes concernés du secteur de la justice pénale afin de les intéresser et de les faire participer davantage à l'initiative d'IJJ.
- Un modèle de mesure du rendement du RCISP a été élaboré pour évaluer l'amélioration de l'échange d'informations entre les organismes fédéraux une fois que tous les éléments de l'IJJ seront en place. Des indicateurs de rendement préliminaires ont été établis; ils seront revus et perfectionnés avant d'être appliqués.
- Le Ministère a effectué un certain nombre d'études afin de déterminer quel serait le cadre législatif et stratégique requis au niveau fédéral pour appuyer le projet d'échange électronique d'informations, et il a consulté les intéressés au sujet des difficultés et des obstacles, en matière de gestion, culture et technologie de l'information, qui pourraient entraver la communication des renseignements au sein du système de justice pénale. Par la suite a débuté l'élaboration de stratégies légales et d'orientation, dont un cadre stratégique de gestion de l'information pour l'IJJ.

- On a établi un processus devant mener à l'élaboration et à l'approbation de normes de données pour les organismes fédéraux et les autres intervenants du domaine de la justice pénale. De ce processus a découlé la création d'un instrument électronique pour mettre en correspondance et comparer les définitions existantes de données. Les consultations tenues jusqu'à maintenant ont abouti à une entente concernant les conventions de dénomination des données et les systèmes de classification des données. Un tiers du dictionnaire fédéral de données de base (contenant des définitions communes à deux ou plusieurs organismes participants) est terminé.
- Le Ministère a publié un certain nombre de ses rapports de recherche, dont son rapport annuel intitulé *Rapport d'étape 2000 : Intégration de l'information de la justice*, et il a poursuivi la mise sur pied d'un site Web sur l'intégration de l'information de la justice afin de faciliter l'échange d'informations et de renseigner le public. On peut obtenir plus de détails sur le site Web du Ministère (<http://www.sgc.gc.ca>).

Ressources : 867 900 \$ (secteur d'activité 1)

Résultat stratégique

La collaboration efficace des citoyens, de tous les gouvernements et des organismes de bénévolat à l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale.

Pourquoi est-ce une priorité?

Le Ministère entend collaborer étroitement avec ses partenaires afin de réaliser les objectifs prioritaires du gouvernement dans le domaine de la sécurité publique. Ses partenaires sont les organismes du Portefeuille, les autres niveaux de gouvernement, les organisations internationales ainsi que les secteurs privé et bénévole.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Régulièrement, le Ministère effectue des analyses de l'environnement et planifie les priorités afin de faciliter l'élaboration de politiques publiques harmonisées au sein du Portefeuille et d'imprimer une orientation aux initiatives de ce dernier. L'une des réalisations majeures de la dernière année a été la préparation, par le Ministère et les organismes du Portefeuille en collaboration avec des partenaires fédéraux, d'un *Rapport d'étape sur la sécurité publique* pour le Cabinet, en mai 2000. Ce rapport faisait le point sur ce qui avait été accompli ou était prévu à l'échelon fédéral et traitait des difficultés et des contraintes avec lesquelles il faut constamment composer dans le domaine de la sécurité publique.
- Le Ministère soutient actuellement 14 organismes nationaux de bénévolat (ONB) qui aident le Portefeuille à atteindre ses objectifs en lui donnant des conseils en matière de politiques, en organisant des activités d'information publique et en participant dans la collectivité à la réforme du système de justice pénale et à la prestation de services.
- Avec les organismes du Portefeuille, le Ministère prend part chaque année à des rencontres consultatives avec le Comité national mixte, les Associations nationales intéressées à la justice criminelle, la Table ronde sur les services correctionnels et des ONB, ainsi qu'à des ateliers organisés par des ONB, afin de trouver des moyens de raffermir les rapports avec le secteur du bénévolat et d'accroître encore la contribution de ce dernier.

Ressources : 3 182 000 \$ (secteur d'activité 1)

Résultat stratégique

L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police.

Pourquoi est-ce une priorité?

Comme il existe maintenant plus de 120 accords concernant les services de police des Premières nations, et qu'ils en sont à divers stades, il importe de fournir à ces services policiers et à leurs organes directeurs un meilleur soutien à l'égard des aspects techniques, des politiques et de la recherche afin d'assurer leur viabilité et leur efficacité de même que la reddition de comptes.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Le projet visant à définir des normes pour les services de police des Premières Nations, qui a été amorcé en 1999-2000 avec la collaboration de l'Association des chefs de police des Premières Nations et l'Association québécoise des chefs de police des Premières Nations, se poursuit sous la forme d'un dialogue continu aux niveaux national et régional. Ce projet faisant suite au désir des corps de police des Premières Nations d'assurer le meilleur service possible, il comportera une évaluation du taux de satisfaction dans la collectivité. Pendant le processus, qui s'étalera sur plusieurs années, on consultera les collectivités, et on élaborera et on mettra à l'essai des indicateurs pour ensuite établir des ponts de référence.

Dans le cadre du projet, on a entrepris une analyse des accords autoadministrés en matière de police pour relever les similitudes et les différences qui existent entre eux en vue d'en arriver à une plus grande uniformité.

- Un processus a été mis au point pour déterminer le taux de satisfaction des collectivités à l'égard des services de police des Premières Nations au Québec, lequel est géré par un comité intergouvernemental et interdisciplinaire dirigé par l'Association québécoise des chefs de police des Premières Nations.
- Un projet de cadre de recherche a été élaboré afin de mesurer l'efficacité des services de police. Pour savoir si l'approche proposée est valable, on la mettra à l'essai dans un petit nombre de collectivités des Premières nations, qui participeront ensuite à une évaluation approfondie de l'efficacité.

- Un programme national de formation, d'une durée de trois semaines, a été lancé en novembre 2000 au Collège canadien de police. Ce programme, qui s'adresse aux chefs de police et aux gestionnaires supérieurs de la police, tient compte des circonstances de travail particulières des personnes responsables de la prestation de services policiers dans les collectivités des Premières nations.

Ressources : 59 547 800 \$ (Total pour le secteur d'activité 2)

Résultat stratégique

La conclusion d'accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations.

Pourquoi est-ce une priorité?

Un nombre grandissant de collectivités autochtones souhaitent conclure un nouvel accord en matière de police et avoir en place l'infrastructure requise. C'est en grande partie parce qu'il est de plus en plus reconnu qu'un service de police bien établi est essentiel à l'intégrité et au bien-être d'une collectivité.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Un nouvel accord sur les services de police a été négocié avec une Première nation et une province, et 38 accords existants ont été renouvelés ou prolongés, toujours dans le but d'assurer aux collectivités des Premières nations des services policiers adaptés à leurs particularités culturelles. Au 31 mars 2001, 124 accords avaient été signés en tout.

Ressources : Au titre du secteur d'activité 2 (Total : 59 547 800 \$)

Résultat stratégique

Des stratégies innovatrices en matière de police des Premières nations dans le domaine de la prévention du crime, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes.

Pourquoi est-ce une priorité?

Sur le plan démographique, les jeunes Autochtones sont, et vont demeurer, une force majeure. On prévoit qu'en 2011 le groupe des 20 à 24 ans formera le segment le plus important de la population autochtone; viendra ensuite le groupe des 15 à 19 ans. Compte tenu de cette tendance, les services de police des Premières nations ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de mesures proactives de prévention du crime.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- Divers projets hors réserves destinés à améliorer les relations entre la police et les Autochtones vivant en milieu urbain ont été financés dans le but de favoriser une meilleure entente et de réduire les conflits. L'un d'eux est le projet *Reality Check for Indigenous People*, mené par la police de Vancouver et la Native Liaison Society, qui met des jeunes Autochtones à risque en contact avec des policiers de Vancouver pour leur montrer à quoi ressemblent l'existence d'un toxicomane et la vie dans un quartier malfamé.
- Le Ministère a pris part à des discussions avec des collectivités autochtones sur la prévention du crime, la victimisation, la justice pour les jeunes et la justice réparatrice. Cette participation a permis de s'assurer que les avantages que procure la police des Premières nations étaient pris en considération dans les discussions plus générales avec nos partenaires.
- Une première séance annuelle sur la lutte contre la violence familiale a été offerte aux agents de police des Premières nations afin qu'ils soient davantage au fait de ce problème et que leurs interventions dans les cas de violence familiale soient appropriées et adaptées à la réalité culturelle.

Ressources : Au titre du secteur d'activité 2 (Total : 59 547 800 \$)

Inspecteur général du SCRS.

Le Bureau de l'inspecteur général du SCRS existe en vertu de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* (SCRS), en vigueur depuis 1984. Selon cette loi, le Bureau de l'inspecteur général est un vérificateur interne qui surveille les activités opérationnelles du SCRS pour le compte du solliciteur général et il peut avoir accès aux informations qui relèvent de ce service.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

- L'inspecteur général a présenté un certificat où il a indiqué dans quelle mesure le rapport annuel 1999-2000 du directeur du SCRS lui paraissait acceptable.
- Le solliciteur général a pu compter sur un mécanisme indépendant lui garantissant que les activités opérationnelles du SCRS étaient conformes à la *Loi sur le SCRS*, aux instructions du ministre et aux règles du SCRS en matière opérationnelle.

Ressources : 731 000 \$ (secteur d'activité 3)

Cela comprend la Division de la coordination et de la liaison, le Groupe des communications, les Services ministériels et les Services juridiques. Ces services appuient le sous-solliciteur général dans sa tâche qui consiste à conseiller et à seconder le solliciteur général relativement aux questions intéressant tout le Portefeuille, que ce soit les communications, la gestion intégrée, les questions de droit, les affaires parlementaires, la liaison avec le Cabinet, la correspondance ministérielle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ou l'information ministérielle.

Mesures prises en vue d'atteindre le résultat stratégique :

Gouvernement en direct (GED): L'objectif du projet GED est de permettre l'accès en direct à tous les services gouvernementaux importants d'ici 2004. Dans cette optique, le Ministère a créé le groupe de travail du Portefeuille, qui est présidé par la directrice générale des Services ministériels. Ce groupe coordonne, pour l'ensemble du Portefeuille, les activités relatives à l'initiative et la présentation des rapports exigés. Le projet est une occasion intéressante de faire progresser le regroupement et la coordination des services au sein du Portefeuille.

Le sous-solliciteur général a été désigné pour être le sous-ministre responsable de la création d'un portail sur la sécurité publique dans le cadre du projet GED. Ce portail permettra aux membres du public d'avoir accès en direct, à partir d'un guichet unique, à l'information et aux services de la quinzaine de ministères fédéraux jouant un rôle dans la sécurité publique, sans qu'il leur soit nécessaire de savoir quel ministère est responsable de quoi. Le site permettra également de tenir des forums en ligne novateurs pour consulter la population et les intervenants, faire participer les citoyens et informer le public. Le portail sera élargi un jour afin de permettre également un accès intégré à des ressources connexes en ligne sur les sites des gouvernements provinciaux et des ONG qui assument également des responsabilités en matière de sécurité publique au Canada.

Gestion des ressources humaines: Le dernier exercice correspondait à la première année du *Plan des ressources humaines 2000-2003* du Ministère. Ce plan fournit au Ministère le cadre dont il a besoin pour continuer d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des personnes très qualifiées, qui ont les compétences, l'attitude, la créativité et les valeurs nécessaires pour l'aider à réaliser son mandat et pour saisir les occasions et relever les défis qui se présenteront au cours des trois prochaines années.

Le plan a cinq volets :

1. Les changements à l'échelle de la fonction publique : Cela comprend la Norme générale de classification (NGC), la réforme de la dotation de même que les valeurs et l'éthique. Il y a eu des retards, principalement liés à la mise en œuvre de la NGC, mais les autres initiatives au programme ont été menées à bien.
2. Gestion de carrière : Au départ, la Base de données sur les compétences et la formation était un projet pilote devant servir à recueillir de l'information sur la scolarité des cadres supérieurs, leurs compétences et leurs intérêts professionnels, dans le présent et le futur. La base est actuellement étendue à tous les employés et elle sera utilisée pour établir des correspondances entre les compétences et les aspirations professionnelles des membres du personnel et les possibilités de développement.
3. Apprentissage continu et perfectionnement : Le Ministère est en train d'élaborer un programme officiel de formation de base afin de s'assurer que les employés ont les connaissances et les compétences requises pour la réalisation de ses objectifs.
4. Recrutement et relève : Le Ministère a récemment participé à la Foire de l'emploi de l'équité en emploi, organisée par la Commission de la fonction publique. Depuis juin 2000, environ 27 % de l'embauche effectuée au sein du Ministère s'est faite dans le cadre du programme d'équité en matière d'emploi.
5. Milieu de travail et santé de l'organisation : D'importants travaux de rénovation sont en cours à l'immeuble abritant le Ministère. Celui-ci a consulté les employés et d'autres partenaires à ce sujet pour concilier les exigences du gouvernement et ses propres besoins afin que ses locaux soient entièrement fonctionnels et adaptés à leur usage.

Vérification et évaluation : Le Comité d'examen de la gestion a approuvé le *Plan d'examen à long terme* du Ministère pour 2000-2005. L'objectif du plan est de répondre aux besoins du Ministère en matière d'examen, de permettre aux gestionnaires de participer à toutes les phases du processus d'examen et d'améliorer le fonctionnement du Ministère grâce à l'application rapide des recommandations formulées.

Information du public : Le site Web du Ministère demeure un moyen rentable de diffuser de l'information concernant un large éventail de questions touchant la justice pénale. Au 30 juin 2001, le site du Ministère avait été fréquenté plus de 4,7 millions de fois depuis son inauguration en mars 1996. La section Sensibilisation publique est la plus populaire, et ce sont encore les questions touchant les services correctionnels qui intéressent le plus les visiteurs du site.

Coordination et liaison : On a continué d'aider le sous-solliciteur général dans sa tâche de conseiller et de seconder le solliciteur général quant à la gestion et au contrôle du Ministère et de l'ensemble du Portefeuille.

Stratégie d'information financière (SIF) : En novembre 1995, le Conseil du Trésor a approuvé la portée, les objectifs et la méthode d'application de la SIF. Cette stratégie pangouvernementale a pour but d'améliorer le processus décisionnel et la production de rapports dans l'administration fédérale ainsi que d'accroître le rendement des organisations grâce à l'utilisation stratégique de renseignements financiers. Au 1^{er} avril 2001, la SIF avait été pleinement mise en œuvre au Ministère.

Ressources : 12 831 600 \$ (secteur d'activité 4)

Partie IV : Rapports consolidés

Stratégie de développement durable (SDD)

Voici quelles ont été les réalisations du Ministère en matière de développement durable durant la période qui s'est terminée le 31 mars 2001.

Buts	Objectifs	<i>Principaux progrès réalisés jusqu'à maintenant</i>
<i>Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.</i>		
(Formation et sensibilisation) Encourager le personnel à prendre l'habitude de penser à l'environnement au bureau en l'informant sur les questions d'environnement et de développement durable.	Accroître la sensibilisation du personnel au développement durable. Offrir au moment opportun une formation utile sur le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Travail préliminaire pour préparer la campagne d'affichage devant être menée en 2001-2002; entre autres, consultation d'autres ministères en vue d'un possible échange d'information.</i> ▪ <i>Établissement de critères pour déterminer quel matériel de bureau est éconergétique.</i>
(Déchets solides) Atténuer les répercussions négatives des décharges, de la consommation de ressources et des émissions de gaz à effet de serre en réduisant la quantité de déchets solides produits par le Ministère qui aboutissent à la décharge.	Réduire la quantité annuelle de déchets qui aboutissent à la décharge.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Une vérification des déchets effectuée en mars 2001 a révélé un taux de réacheminement de 62 %, ce qui est bien inférieur à la cible de 85 %. On axera les activités de formation et de sensibilisation sur le recyclage afin de faire monter ce taux.</i>

Buts	Objectifs	<i>Principaux progrès réalisés jusqu'à maintenant</i>
(Rendement énergétique de l'immeuble) : Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans l'immeuble qu'occupe le Ministère.	Remplacer les vieilles pièces d'équipement de bureau par des modèles économiseurs d'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collecte de données de référence.</i> • <i>Réexamen et mise à jour de la politique concernant les achats afin qu'elle reflète la consigne d'acheter du matériel de bureau éconergétique.</i>

La coordonnatrice des questions environnementales au Ministère est Debi Cuerrier, directrice de l'Administration. Pour obtenir plus d'information, on peut lui téléphoner au 993-4348 ou lui envoyer un message électronique à cuerrid@sgc.gc.ca. On peut également obtenir sur demande un rapport d'étape plus détaillé.

Partie V : Rendement financier

La présente partie donne un aperçu du rendement financier du Ministère durant l'exercice 2000-2001.

Les ressources financières du Ministère sont affectées aux traitements, aux coûts de fonctionnement et d'entretien de même qu'à des subventions et à des contributions. Comme le montre le graphique ci-après, 54 % des dépenses réelles engagées en 2000-2001 avaient trait à des subventions et contributions, la majeure partie de ces dernières (94 %) ayant été accordées dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations.

Lorsque vous prendrez connaissance des tableaux financiers, veuillez noter ceci :

- 1) Le terme « dépenses prévues » désigne les crédits originaux inscrits dans le *Budget principal des dépenses 2000-2001*.
- 2) Le terme « autorisations totales » désigne la somme des dépenses prévues et de toute nouvelle autorisation, comme le Budget supplémentaire des dépenses.
- 3) Les dépenses réelles sont fondées sur les dépenses inscrites dans les Comptes publics.
- 4) À des fins comptables, les dépenses totales au titre des régimes d'avantages sociaux ont été incluses dans les dépenses du secteur d'activité Services exécutifs et soutien ministériel.
- 5) Les totaux de certaines colonnes n'égalent pas la somme des éléments parce que les chiffres ont été arrondis.

Secteurs d'activité

Afin de réaliser son mandat et d'obtenir les résultats escomptés, le ministre du Solliciteur général a établi les quatre secteurs d'activité suivants :

- *Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques*
- *Programme des services de police des Premières nations*
- *Bureau de l'inspecteur général du SCRS*
- *Services exécutifs et soutien ministériel*

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 2000-2001 – Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit	Programme	2000-2001		
		Dépenses prévues	Autorisations totales (1)	Dépenses réelles
1	Dépenses de fonctionnement	19,6	39,5	36,4
5	Subventions et contributions	60,6	45,9	45,0
(S)	Solliciteur général – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,5	2,8	2,8
Total pour le Ministère		82,7	88,3	84,3
Note				
1. Les autorisations totales comprennent le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et toute autre autorisation.				

Tableau financier 2

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison entre les dépenses ministérielles prévues et les dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)							
Secteurs d'activité	ETP	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions	Dépenses totales brutes	Moins les recettes disponibles	Dépenses totales nettes
Conseils au solliciteur général	81	8,2	0,0	3,0	11,2	-	11,2
(autorisations totales)	92	9,1	0,5	3,4	13,0	-	13,0
(dépenses réelles)	90	7,7	0,5	3,0	11,2	-	11,2
Police des Premières nations	29	3,3	0,0	57,6	60,9	-	60,9
(autorisations totales)	29	17,8	0,1	42,5	60,4	-	60,4
(dépenses réelles)	25	17,4	0,1	42,1	59,6	-	59,6
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	9	0,9	0,0	0,0	0,9	-	0,9
(autorisations totales)	9	0,8	0,0	0,0	0,8	-	0,8
(dépenses réelles)	9	0,7	0,0	0,0	0,7	-	0,7
Services exécutifs et soutien ministériel	100	9,7	0,0	0,0	9,7	-	9,7
(autorisations totales)	102	13,5	0,6	0,0	14,1	-	14,1
(dépenses réelles)	110	12,2	0,6	0,0	12,8	-	12,8
TOTAL (dépenses prévues)	219	22,1	0,0	60,6	82,7	-	82,7
(autorisations totales)	236	41,2	1,2	45,9	88,3	-	88,3
(dépenses réelles)	234	38,0	1,2	45,1	84,3	-	84,3
Coût des services fournis par d'autres ministères							2,4
							2,4
							2,4
Coût net du Ministère							85,1
							90,7
							86,7
Notes							
1. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.							
2. Les dépenses de 2,8 millions de dollars au titre des régimes d'avantages sociaux des employés sont comptées dans le secteur d'activité Services exécutifs et soutien ministériel							

Comparaison par exercice entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison par exercice entre les dépenses ministérielles prévues et les dépenses réelles, par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-01		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
Conseils au solliciteur général	9,0	10,6	11,2	13,0	11,2
Police des Premières nations	55,8	58,1	60,9	60,4	59,6
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	0,6	0,4	0,9	0,8	0,7
Services exécutifs et soutien ministériel	13,0	13,7	9,7	14,1	12,8
TOTAL	78,4	82,8	82,7	88,3	84,3
Note					
Les ressources comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.					

Besoins en ressources par organisation et par secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses prévues et les autorisations totales pour 2000-2001 et les dépenses réelles, par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)						
Secteurs d'activité						
Organisation		Conseils au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	TOTAL
Sous-solliciteur général adjoint principal	(prévues) (autorisées) (réelles)	0,4 0,4 0,4				0,4 0,4 0,4
Police et sécurité						
		3,0				3,0
Police et application de la loi		3,2				3,2
		2,6				2,6
Sécurité nationale		1,1				1,1
		1,3				1,3
		1,2				1,2
Sous-solliciteur général adjoint Affaires correctionnelles et police des Autochtones		0,3				0,3
		0,3				0,3
		0,3				0,3
Affaires correctionnelles		2,1				2,1
		3,1				3,1
		2,7				2,7
Police des Autochtones			60,9			60,9
			60,4			60,4
			59,6			59,6
Opérations stratégiques		3,3				3,3
		3,7				3,7
		3,1				3,1
Intégration de l'information de la justice		1,0				1,0
		1,0				1,0
		0,9				0,9

(Suite à la page suivante)

Tableau financier 4 (suite)

Secteurs d'activité						
Organisation		Conseils au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	TOTAL
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	(prévues) (autorisées) (réelles)			0,9 0,8 0,7		0,9 0,8 0,7
Sous-solliciteur général					2,6 4,0	2,6 4,0
Services exécutifs					3,1	3,1
Services ministériels					6,3 9,2 9,1	6,3 9,2 9,1
Communications					0,8 0,9 0,6	0,8 0,9 0,6
TOTAL		11,2 13,0 11,2	60,9 60,4 59,6	0,9 0,8 0,7	9,7 14,1 12,8	82,7 88,3 84,3
% du TOTAL		13,3 %	70,7 %	0,8 %	15,2 %	100 %

1. Les ressources comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.
2. Dans le présent rapport, les régimes d'avantages sociaux des employés de 2,5 millions de dollars au titre des dépenses prévues et de 2,8 millions de dollars au titre des dépenses réelles et des dépenses autorisées sont compris dans les Services ministériels. Dans le *Rapport sur les plans et les priorités*, ces sommes ont été affectées par secteur d'activité.

Tableau financier 5

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Conseils au solliciteur général	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Total des subventions	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
CONTRIBUTIONS					
Conseils au solliciteur général	0,9	1,0	1,2	1,6	1,2
Police des Premières nations	39,5	41,9	57,6	42,5	42,1
Total des contributions	40,5	42,9	58,8	44,1	43,3
Total des paiements de transfert	42,3	44,7	60,6	45,9	45,1

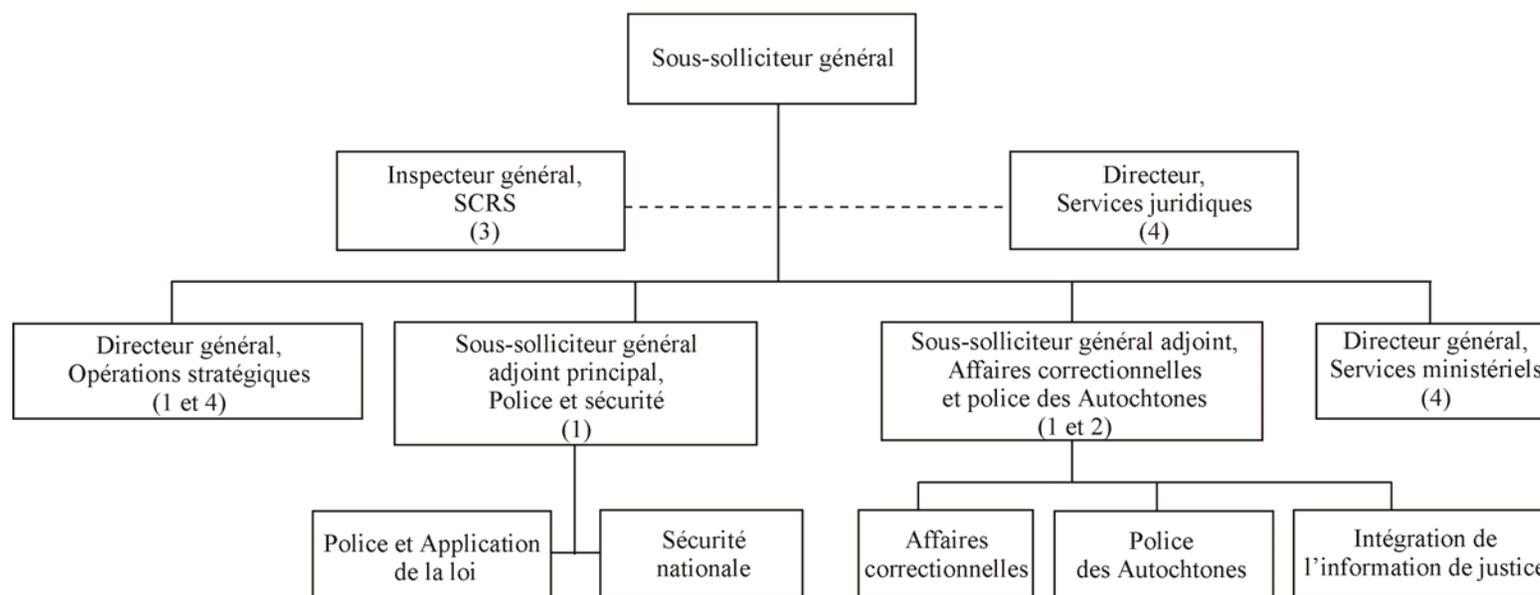
Tableau financier 6

Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)	Montant du passif éventuel		
	31 mars 1999	31 mars 2000	À jour le 31 mars 2001
Réclamations et causes en instance ou imminentes			
Contentieux	1,1	1,1	1,1
Total	1,1	1,1	1,1

Partie VI : Renseignements supplémentaires

ORGANIGRAMME



Secteurs d'activité	(en millions de dollars)	(ETP)
1. Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques	11,2	90
2. Programme des services de police des Premières nations	59,6	25
3. Bureau de l'inspecteur général du SCRS	0,7	9
4. Services exécutifs et soutien ministériel	12,8	110

Personnes-ressources à qui s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Nicole Jauvin	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Sous-solliciteur général adjoint principal, Police et sécurité	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Kristine Burr	Sous-solliciteur général adjoint, Affaires correctionnelles et police des Autochtones	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Patricia Hassard	Directrice générale, Police et application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Directeur général, Sécurité nationale	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613) 991-0961
Mary Campbell	Directrice générale Opérations stratégiques	(613) 991-2952	(613) 990-7023
Maurice Archdeacon	Inspecteur général du SCRS	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	Directeur, Communications	(613) 991-2800	(613) 993-7062
Greg Wright	Directeur général, Intégration de l'information de la justice	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Eva Plunkett	Directrice générale, Services ministériels	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Janis Gardiner	Directrice, Services exécutifs	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Richard Fiutowski	Services juridiques	(613) 991-2886	(613) 990-8307
Adresse du Ministère :			
340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Adresse de la page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

Lois administrées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	L.R., c. C-23, tel que modifié
<i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	L.C., 1992, c. 20, tel que modifié
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	L.R., c. C-47, tel que modifié
<i>Loi sur le ministère du Solliciteur général</i>	L.R., c. S-13, tel que modifié
<i>Loi sur l'identification par les empreintes génétiques</i>	L.C., 1998, c. 37, tel que modifié
<i>Loi sur les prisons et les maisons de correction</i>	L.R., c. P-20, tel que modifié
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-10, tel que modifié
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., 1970, c. R-10, tel que modifié
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-11, tel que modifié
<i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i>	L.R., c. T-15, tel que modifié
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	L.C., 1996, c. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur la médaille canadienne du maintien de la paix</i>	L.C., 1997, c. 31
(par. 7(2))	
<i>Loi sur la citoyenneté</i>	L.R., c. C-29, tel que modifié
(art. 19.3)	
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	
(par. 55(2), art. 57)	L.C., 1996, c. 19
<i>Code criminel</i>	L.R., c. C-46, tel que modifié
(art. 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 749, 760)	
<i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>	L.C., 1995, c. 44
(par. 41(6))	
<i>Loi sur l'accise</i>	L.R., c. E-14, tel que modifié
(art. 66)	
<i>Loi sur l'extradition</i>	L.C., 1999, c. 18
(art. 66, 77, 78, 79)	
<i>Loi sur les armes à feu</i>	L.C., 1995, c. 39
(art. 82, 93)	
<i>Loi sur l'immigration</i>	L.R., c. I-2, tel que modifié
(art. 9, 39, 39.2, 39.3, 40.1, 81, 81.3)	
<i>Loi sur la défense nationale</i>	L.R., c. N-5, tel que modifié
(par. 276.3(2) et (3))	
<i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i>	L.C., 1999, c. 34
(art. 4, 10, 14, 25, 36, 37, 39, 44, 45, 47, 48)	
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	L.R., c. S-7
(art. 6)	
<i>Loi sur la statistique</i>	L.R., c. S-19, tel que modifié
(art. 29)	

Index

- A**
- accès légal, 21
 - accords tripartites en matière de police, 6
 - Aperçu statistique
 - le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 18
 - approche correctionnelle judiciaire, 11, 17
- B**
- Bureau de l'enquêteur correctionnel, 3, 4
- C**
- Centre national de prévention du crime, 15
 - CNLC, 3, 4, 18
 - collection sur les Autochtones, 20
 - collectivités autochtones, 12, 19, 20, 30
 - Comité externe d'examen de la GRC, 3, 4
 - Commission des plaintes du public contre la GRC, 3, 4
 - Commission nationale des libérations conditionnelles, 1, 3, 4, 13, 18
 - Convention-cadre pour la lutte anti-tabac*, 16
 - crime organisé, 1, 8, 11, 14
 - criminalité transnationale organisée, 16
- D**
- délinquants à faible risque, 17
 - délinquants à risque élevé, 17
 - délinquants sexuels, 1, 18
 - discours du Trône, 2, 8, 19
 - drogues illicites, 15
- E**
- enregistrement des organismes de bienfaisance, 22
 - Entente-cadre sur l'union sociale, 8
- F**
- Forum national des jeunes sur la prévention de la violence et les gangs, 15
 - fraude par télémarketing, 9
- G**
- Gendarmerie royale du Canada, 1, 3, 6, 13, 47
 - Gestion des ressources humaines, 32
 - Gouvernement en direct, 32
 - GRC, 1, 3, 15, 16, 22, 24
- I**
- information du public, 26, 32, 33
 - inspecteur général du SCRS, 31
- J**
- jeunes Autochtones*, 9, 30
- L**
- législation sur le recyclage de l'argent, 15
 - Loi sur le casier judiciaire*, 17, 47
 - Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, 6, 17, 47
- M**
- mesures antiterroristes, 11, 22
- O**
- objectifs prioritaires du gouvernement en matière de sécurité publique, 26
 - organismes nationaux de bénévolat, 26
- P**
- prévention du crime, 12
 - processus de guérison, 19
 - Programme de préparation opérationnelle, 22
 - Programme national de lutte contre le crime organisé, 14
 - projets hors réserves, 30
- R**
- Rapport d'étape sur la sécurité publique*, 26
 - récidive sexuelle, 18
 - Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, 24
- S**
- SCC, 3, 4, 17, 18, 19
 - SCRS, 1, 2, 3, 22, 31
 - Service canadien du renseignement de sécurité, 1, 3, 6, 13, 31, 47
 - Service correctionnel du Canada, 1, 3, 4, 13
 - services de police des Premières nations, 12, 27